

Travaux du mois

Peinture à l'école



1

MAIRIE :

Lundi, mardi, jeudi :
8h00-12h/13h30-17h30
Mercredi, vendredi :
8h-12h
samedi : 9h-12h

École :

Contact : 09.61.20.66.81,
Garderie 06.87.29.71.04

ALSH :

Contact : 06.66.43.46.42

BIBLIOTHÈQUE :

Permanences :

Mercredi de 17h à 18h30.
Samedi de 10h30 à 11h45.
02.98.68.94.17

MEMENTO :

Urgences :

Médecin de garde **15 SAMU**,
Pharmacie de garde **3237**,
Pompiers **18**, portable **112**,
Gendarmerie **17**

Infirmière Libérale :

Mme HENNEQUEZ :
07.86.05.43.81

AVIS AUX HABITANTS

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie dès leur arrivée, afin de faciliter les tâches administratives les concernant. Signaler les départs en Mairie facilite également les démarches administratives.

VIE MUNICIPALE

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 10 septembre, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers.

Le secrétaire de séance est Paul LAURENT.

Présentation de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix (HEOL).

Intervention de Monsieur Eric MINGANT, chargé de mission collectivités à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix (HEOL) pour présenter les missions de l'agence. Le conseil a souhaité y adhérer, un bilan énergétique des bâtiments communaux va être demandé.

Travaux de rénovation à l'église

Compte rendu suite à la réunion de chantier du 2 septembre : point sur l'avancement des travaux. L'étude scénographique réalisée par Monsieur Pierre COMBES est en attente d'accord à la DRAC. La rénovation du mécanisme de l'horloge est à prévoir.

Urbanisme

Runglas : les travaux voirie sont terminés, l'aménagement paysager est en cours. Un arrêté va être pris pour la mise en place d'un stop en descendant Runglas (direction le rond-point du Vilinig).

Un emprunt d'un montant de 150 000 euros sur une durée de 10 ans va être contracté auprès de Crédit Mutuel de Bretagne.

Rentrée 2020/2021

La rentrée a eu lieu le 1^{er} septembre avec 138 élèves présents pour 6 classes. Le protocole sanitaire est respecté avec l'aide du personnel communal.

Amende de police 2020

Le conseil a donné son accord pour déposer un dossier amende de police pour l'année 2020 sur l'aménagement et la sécurisation du carrefour du Stréjou.

Monsieur le Maire a fait un point sur les devis en cours.

Commission Communale des Impôts directs (CCID)

Les membres de la commission ont été désignés par la Direction Départementale des finances publiques du Finistère. Chaque membre titulaire et suppléant a reçu un courrier d'information.

Réglementation des bruits de voisinage

Suite à des plaintes d'habitants de la commune, le conseil a décidé après discussion d'appliquer l'arrêté N°2012-0244 du 1^{er} mars 2012 portant sur la réglementation des bruits de voisinage.

A cet effet, les travaux activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou appareils bruyants tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Monsieur le Maire et le conseil municipal demandent à chacun de respecter ces horaires pour le confort de ses voisins.

CCPL : Attribution commission communautaire

Monsieur Bernard MICHEL est désigné membre de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges transférées).

Les élus amenés à siéger aux commissions intercommunales sont pour :

- La commission budget et prospective : Monsieur Paul LAURENT
- La commission aménagement et mobilité : Monsieur Bernard MICHEL
- La commission environnement : Monsieur Benoit RIOU
- La commission culture et patrimoine : Madame Marie-Laure GRALL
- La commission développement économique, numérique, travaux et agriculture : Monsieur Benoit RIOU
- La commission enfance, jeunesse et vie sociale : Monsieur Thierry MAGUEREZ
- La commission tourisme et équipements de loisirs : Monsieur David LE BORGNE

Monsieur le Maire fait un point sur la mise en réseau des bibliothèques-médiathèques sur le territoire.

Syndicat mixte de Pont An Ilis : Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2019

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2019 est présenté aux élus qui approuvent ce rapport.

Questions diverses.

La commission communale chargée de la communication s'est réunie le mercredi 2 septembre. Des réflexions sont en cours pour le WIFleu, le site internet, des panneaux d'affichage.

Les candélabres seront allumés à partir de 6h30 en semaine au lieu de 7h00 pour la sécurité de nos habitants.

LE MUSÉE

Une assemblée Générale des membres de l'Association des Amis du Musée Yan'DARGENT A.M.Y.D se tiendra **le vendredi 30 octobre à 18h à la salle Ty Leon.**

Le musée vient de fermer ses portes au public : la saison estivale est terminée dans des conditions meilleures que prévues.

RECENSEMENT

Les filles et les garçons nés en octobre 2004 et à partir de leur date d'anniversaire doivent se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité. Le recensement citoyen est **obligatoire**. Cette démarche facilite l'inscription **sur les listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté**.

DÉRATISATION

Le passage de l'entreprise de dératisation aura lieu le lundi 12 octobre 2020 sur la commune de Saint-Servais. Merci de vous inscrire en Mairie avant cette date.

URBANISME

Déposée le 6/08/2020

M.ABIVEN Jean-Pierre

16 Le Bourg

Jardinière en béton

Accordée le 4/09/2020

PAROISSE

Les messes des week-end

Samedi 3 octobre à 18h à PLOUNEVENTER.

Dimanche 4 octobre à 10h30 Pardons de LANDIVISIAU et de LOCMELAR et messe à PLOUZEVEDE.

Samedi 10 octobre à 18h à GUICLAN.

Dimanche 11 octobre à 10h30 Fête Paroissiale à PLOUNEVENTER (une seule messe sur toute la paroisse).

Samedi 17 octobre à 18h à GUICLAN.

Dimanche 18 octobre à 10h30 Pardon de SIZUN et messes à LANDIVISIAU et PLOUZEVEDE.

Samedi 24 octobre à 18h à PLOUNEVENTER.

Dimanche 25 octobre à 10h30 à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et SIZUN.

Temps de partage et de prière de 18h30 à 19h à l'église les vendredis

- le 2 octobre à BODILIS
- le 9 octobre à SAINT-DERRIEN
- le 16 octobre à PLOUNEVENTER
- le 23 octobre à SAINT-SERVAIS (à l'ossuaire).

Catéchèse: la catéchèse reprend pour les enfants du CE2 au CM2 à SAINT-SERVAIS, une rencontre par mois. Contact : Christiane ABGRALL au 02 98 68 19 46.

3

VIE ASSOCIATIVE

AU BOUILLON DE CULTURE

Nous avons constaté qu'un nombre important d'ouvrages n'a pas été rendu depuis le confinement. Merci de les retourner au plus vite ou de les déposer à la Mairie. Depuis le 1^{er} septembre, la bibliothèque est ouverte le mercredi de 17h00 à 18h30 et le samedi de 10h30 à 11h45. Cependant les précautions doivent être prises. Le port du masque est obligatoire et du gel hydro-alcoolique est à disposition à l'entrée. A bientôt.

U.S.S.S.D

UNION SPORTIVE SAINT-SERVAIS-SAINT-DERRIEN	
Dates	Compétitions
04 octobre	Coupe
11 octobre	Championnat à 15h30 à SAINT-SERVAIS contre H. KERNILIS B
18 octobre	Coupe
25 octobre	Championnat à 13h30 à PLOUIDER contre GAS de PLOUIDER B

DIVERS

HORAIRES DE TONTE POUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Le conseil a décidé après discussion d'appliquer l'arrêté N°2012-0244 du 1^{er} mars 2012 portant sur la réglementation des bruits de voisinage.

A cet effet, les travaux activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou appareils bruyants tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Monsieur le Maire et le conseil municipal demandent à chacun de respecter ces horaires pour le confort de ses voisins.

OBJETS TROUVES

Vêtements enfant (gilet rose et veste garçon) trouvés sur la commune : disponibles en mairie au 02.98.68.15.21.

L'entretien de la chaudière, une obligation annuelle

L'entretien de votre chaudière à combustion (gaz, fioul ou bois) doit être réalisé tous les ans, par un professionnel. Ce dernier effectuera plusieurs vérifications et réglages pour que votre chaudière fonctionne de manière optimale. Au-delà de questions évidentes de sécurité, cet entretien récurrent permettra à votre chaudière d'obtenir un rendement bien plus important et prolongera sa durée de vie. Il vous aidera également à réduire vos consommations d'énergie (de 5 à 8 %). Vous pouvez trouver la liste d'artisans labellisés RGE sur le site du service public dédié aux travaux de rénovation énergétique www.faire.gouv.fr.

Entretien sa VMC

La qualité de l'air intérieur des logements est aujourd'hui un sujet majeur qu'il ne faut pas prendre à la légère. Si vous possédez une ventilation mécanique contrôlée (VMC), Il est conseillé de nettoyer les bouches d'extraction et les entrées d'air une fois par trimestre. En complément, un entretien complet par un spécialiste est recommandé tous les 2 ou 3 ans, suivant le système retenu : nettoyage et vérification du système dans son ensemble, révision des gaines et du moteur, mesures de tirage et de dépression, etc.

Un entretien régulier vous permettra de respirer l'air le plus sain possible, mais aussi d'éviter les risques de surchauffe, voire d'incendie du moteur.

Equiper ses radiateurs de vannes thermostatiques

Les radiateurs qui fonctionnent grâce à de l'eau chaude peuvent aisément être équipés de vannes thermostatiques. Ces petits équipements vous feront économiser au moins 5 à 10 % sur votre consommation de chauffage. Elles tiennent compte de la température ambiante et font varier le débit de l'eau pour maintenir la pièce à une température choisie, permettant ainsi un réglage de température pièce par pièce. Pour aller plus loin, vous pouvez également installer un thermostat d'ambiance, afin de définir des températures de consignes à des plages horaires programmées.

Heol vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de construction, rénovation et économie d'énergie 38 rue du mur MORLAIX. Plus d'infos au 02 98 15 55 47, www.heol-energies.org et les réseaux sociaux.



BULLETIN N°213- NOVEMBRE 2020 : Les annonces pour le prochain bulletin d'informations devront parvenir à la Mairie par mail sous un format informatisé afin d'éviter des erreurs de retranscription (merci de mettre l'article en pièce jointe) **pour le lundi 19 octobre 2020 à midi** (dernier délai). Il sera distribué au cours de la semaine 44.